

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **7 mai 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

**119, 9<sup>e</sup> Avenue**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 5.1 :

Accepter que la résidence principale soit érigée à une distance de 5,27 mètres de la marge de recul avant au lieu des 6,0 mètres prescrits.

Article 5.5.2 :

Accepter que le bâtiment secondaire (garage) soit érigé à une distance de 1,70 mètre du bâtiment principal au lieu des 4,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond  
Ce 28<sup>e</sup> jour de mars 2018

Céline LeBlanc  
Greffière